



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

PAU, le 25 juin 2018

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Mmes et MM. Les Maires du département

Objet : Participation du public relative à l'introduction de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé en 2009 l'ours des Pyrénées parmi les espèces en danger critique d'extinction sur le territoire national. La fragilité de la population est liée d'une part à sa faiblesse numérique et à sa forte consanguinité, d'autre part à l'existence de plusieurs noyaux sur les Pyrénées.

La stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB) et le plan ours 2018-2028 adopté le 9 mai 2018 privilégient en conséquence un noyau unique de population, après avoir relevé que des passages d'un noyau à l'autre ont été observés depuis 2016. La constitution de ce noyau unique est seule de nature à assurer la pérennité de la population tout en répartissant sur l'ensemble du massif la pression exercée sur les activités humaines. De plus, un renforcement de la population par de nouvelles introductions est jugé indispensable, pour compenser les pertes dues à l'homme et éviter l'extinction du noyau occidental.

C'est dans ce cadre que M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a retenu le scénario minimal proposé par le plan Ours et annoncé lundi 26 mars 2018 le renforcement de la population du noyau occidental par la réintroduction de deux ourses dans le département des Pyrénées-Atlantiques à l'automne 2018.

Par lettre de mission du 27 mars 2018, il m'a demandé de déterminer, par un dialogue avec toutes les parties prenantes, les mesures et actions d'accompagnement nécessaires à la réussite de cette opération, en travaillant sur les moyens « de renforcer la protection des troupeaux et d'assurer le suivi des animaux en incluant le potentiel des nouvelles technologies et le savoir-faire français en la matière ».

Débutée le 23 avril avec la rencontre des parlementaires, le dialogue que j'ai ouvert s'est étalé sur sept semaines pour s'achever le 11 juin. Durant cette période, 25 réunions ont été organisées avec plus d'une centaine de personnes : élus, bergers et certains responsables agricoles, chasseurs, usagers de la montagne, associations de protection de la nature, Pastorale pyrénéenne...

J'ai adressé au Ministre d'État une version provisoire de mon rapport le 12 juin puis la version définitive le 19 juin.

Dans ce rapport, j'ai indiqué les mesures qui me semblaient nécessaires pour répondre aux inquiétudes, souvent légitimes, que j'ai entendues et aux attentes exprimées par les acteurs locaux (protection des troupeaux, accompagnement du pastoralisme, mais aussi développement du territoire).

En application de l'article L 123-19-2 du code de l'environnement, l'opération de renforcement de la population du noyau occidental par l'introduction de deux ourses dans le département des Pyrénées-Atlantiques est soumise à une procédure organisant la participation du public.

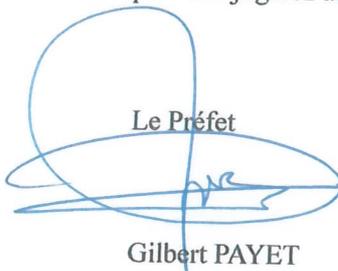
Cette participation du public débute ce lundi 25 juin 2018 à 8h00 et se terminera le mercredi 25 juillet 2018 à 12h00. Vous êtes bien évidemment invité à y participer, comme l'ensemble de vos administrés, si vous le souhaitez.

Pour ce faire, un lien d'accès à un formulaire électronique a été mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr), sur lequel peuvent être téléchargés :

- le Cerfa de demande de dérogation pour le transport en vue de relâcher dans la nature de spécimens d'espèces animales protégées ;
- le dossier de demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de deux ours bruns (*Ursus arctos*) ;
- le volet sanitaire du dossier de translocation d'ours brun dans les Pyrénées françaises à partir de la Slovénie.

Je vous informe qu'un point numérique, permettant l'accès au site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, est mis en place à la préfecture et dans chaque arrondissement pour faciliter la participation du public.

Mes services restent à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile.


Le Préfet
Gilbert PAYET